

FICHE PRATIQUE PROMOTION INTERNE 2027



PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE de classe normale TERRITORIAL

A-11

Statut particulier : décret 91-857 du 2 septembre 1991

En 2027, au moins un fonctionnaire territorial pourra être inscrit sur la liste d'aptitude au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale territorial au titre de la promotion interne organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées Orientales.

FONCTIONNAIRES CONCERNES	CONDITIONS A REMPLIR au 1 ^{er} janvier de la LISTE D'APTITUDE
Les fonctionnaires territoriaux	• examen professionnel • plus de 10 ans de services effectifs accomplis dans les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe • candidature dans une spécialité : - Musique - Danse - Art dramatique - Arts plastiques • avoir accompli la totalité de ses obligations de formation de professionnalisation (attestation du CNFPT)

Au-delà de ces règles statutaires, s'appliqueront en matière de promotion interne les lignes directrices de gestion établies par le Président du Centre de Gestion.

Les propositions, à retourner **avant le vendredi 30 octobre 2026 à 12h00*** doivent comporter une fiche de renseignements (dossier à télécharger) accompagnée des pièces justificatives.

*Au-delà de cette date et horaire, aucun dossier de promotion interne déposé au siège du CDG66 ne sera admis, seul le cachet de la poste à cette date fera foi.

ATTENTION TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA TRAITE EN L'ETAT

Le service Conseil statutaire et carrières du Centre de Gestion se tient à votre disposition pour tous renseignements.

Perpignan, le 01/09/2026

Le Président du Centre de Gestion
des Pyrénées-Orientales,
Robert GARRABÉ